

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
22/12/2017

Dossier complet le :
22/12/2017

N° d'enregistrement :
F-075-17-C-0110

1. Intitulé du projet

Création d'allongement des quais de la halte de Marsac-sur-l'Isle - Ligne ferroviaire Coutras - Tulle

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Direction Territoriale Nouvelle Aquitaine - SNCF Réseau

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

James SOLDEVILA, Responsable de projet territorial

RCS / SIRET

4 1 2 2 8 0 7 3 7 2 0 4 4 1

Forme juridique EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
5b) Construction de gares et de haltes	Création de deux quais de 144 m côté V1 et V2 Création d'un ouvrage dénivelé : passerelle piétonne de 2,50m de large ; d'une hauteur libre de 5,80m avec deux escaliers (un sur le quai n°1 et l'autre sur le quai n°2) et deux cages d'ascenseurs (une au droit de chaque quai) ; d'une longueur approximative du tablier entre appuis de 13,50m Création d'un mur de soutènement côté V1 d'une hauteur variable de 0,40 à 2,15m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux de réaménagement de la halte existante consistent en la création :

- de deux quais de 144 m côté V1 et V2
- d'un ouvrage dénivelé : passerelle piétonne de 2,50m de large ; d'une hauteur libre de 5,80m avec deux escaliers (un sur le quai n°1 et l'autre sur le quai n°2) et deux cages d'ascenseurs (une au droit de chaque quai) ; d'une longueur approximative du tablier entre appuis de 13,50m
- d'un mur de soutènement côté V1 d'une hauteur variable de 0,40 à 2,15m

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre du Contrat d'axe de la Vallée de l'Isle, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine souhaite améliorer l'offre TER en requalifiant la halte de Marsac-sur-Dordogne par l'allongement des quais existants. La halte existe aujourd'hui mais n'est plus desservie car les quais sont trop courts (30m).

Le contrat d'axe prévoit sa réouverture dans le cadre de la nouvelle trame de points d'arrêts visée à l'horizon 2020.

Par ailleurs, la halte sera mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le futur rehaussement des quais et la mitoyenneté des habitations nécessitent un ouvrage de soutènement sur tout le linéaire du quai côté V1, soit environ 144 mètres.

La zone de travaux se situe essentiellement coté V2 dans les emprises réservées par la communauté d'agglomération à cet effet. Des accès riverains seront malgré tout nécessaires côté V1 pour la mise en œuvre du mur de soutènement.

Une artère câble côté V2 sera déviée le temps des travaux pour être reposée en définitif après les travaux de quais.

Les travaux se dérouleront sur une période de 10 mois. Ils se dérouleront principalement de jour avec maintien des circulations ferroviaires, sauf lors d'un week-end "opération coup de poing" qui conduira à des travaux de nuit en ligne fermée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La halte permettra une desserte omnibus voyageur sur la ligne Coutras - Tulle de 4 sillons par heure.

Les emprises de la halte seront délimitées par une clôture de 2 mètres de hauteur sur toute la périphérie des quais (quai 1 et 2), empêchant tout "accès sauvages". Un seul accès sera réalisé à partir de "l'impasse du vieux moulin". Celui-ci nécessite la création d'une rampe permettant aux voyageurs d'accéder au quai par le côté nord.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Pas de procédures en tant que telle (déclaration préalable de travaux en mairie) mais une réunion d'information à destination des riverains est prévue pour les accès nécessaires à la création des murs de soutènement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Création de deux quais	144 m chacun
Création d'un ouvrage dénivelé (passerelle piétonne)	2,50m de large hauteur libre de 5,80m longueur approximative du tablier entre appuis de 13,50m
Création d'un mur de soutènement côté V1	hauteur variable de 0,40 à 2,15m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

9 Place de l'Église,
24430 Marsac-sur-l'Isle

Coordonnées géographiques¹

Long. 4° 5' 1" 10" N Lat. 0° 3' 9" 4" Est

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

RAS

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réserve de Biosphère FR6500011 - Bassin de la Dordogne (Aout 2015)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE Dordogne DOCUMENT APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL N° 2015070-0018 LE 11 MARS 2015
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eglise St Saturnin (inscrit par arrêté du 9 juin 1926) ZPPAUP Marsac sur l'Isle
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN approuvé le 28 juillet 2006 Révision du PPRI en date du 11 mars 2015
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utilisation de matériaux pour construction des quais et de la passerelle. La quantité, la nature et la provenance de ces matériaux ne sont à ce stade des études pas encore connues.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux prévus sont relativement de faible ampleur et se localisent, dans leur grande majorité, sur des espaces déjà artificialisés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nature des travaux et la sensibilité des milieux environnants aux zones de travaux permettent d'indiquer une faible ampleur des impacts du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déplacements d'engin pendant la phase de travaux
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier sera ponctuellement source de bruit. Le chantier respectera les directives du code de la santé publique et s'inscrira dans une démarche environnementale afin de limiter ses impacts.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase travaux est susceptible d'engendrer des vibrations. Celles-ci seront localisées uniquement aux abords de la zone de chantier (aux abords des ouvrages réalisés).</p> <p>Le chantier sera soumis aux textes réglementaires en vigueur sur les vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux (apports de matériaux de construction) entraînera une augmentation temporaire de trafic routier. La circulation des véhicules de chantier et les travaux engendreront des envols de poussières limitées dans le temps et localisés au niveau de la halte.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le chantier sera potentiellement générateur de déchets inertes classiques du BTP. Ces déchets seront évacués vers des filières adaptées en respect de la réglementation en vigueur.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé dans une ZPPAUP la nature de travaux n'a pas vocation à impacter le patrimoine de la zone. Une saisine de l'ABF a toutefois été faite pour s'en assurer et entamer des discussions avec la DRAC (en date du 30 novembre 2017).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en la mise en conformité des quais de la halte de Marsac en longueur comment en accessibilité sur la ligne Coutras-Tulle afin d'améliorer la desserte TER en Dordogne.

Le site d'implantation retenu correspond en grande partie au site ferroviaire puisque les quais et la passerelle sont réalisés au sein de l'emprise ferroviaire.

La nature des travaux, leur localisation et la sensibilité des milieux indiquent un niveau impact faible du projet sur l'environnement tout en améliorant l'offre de transport.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan technique - plan d'ensemble

9. Engagement et signature

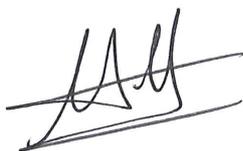
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Bordeaux

le,

22 DEC. 2017

Signature



Annexe CERFA n°14734*03 – Eléments sur le projet de création d'allongement de quais en gare de Marsac (24) :

1. Plans de situation

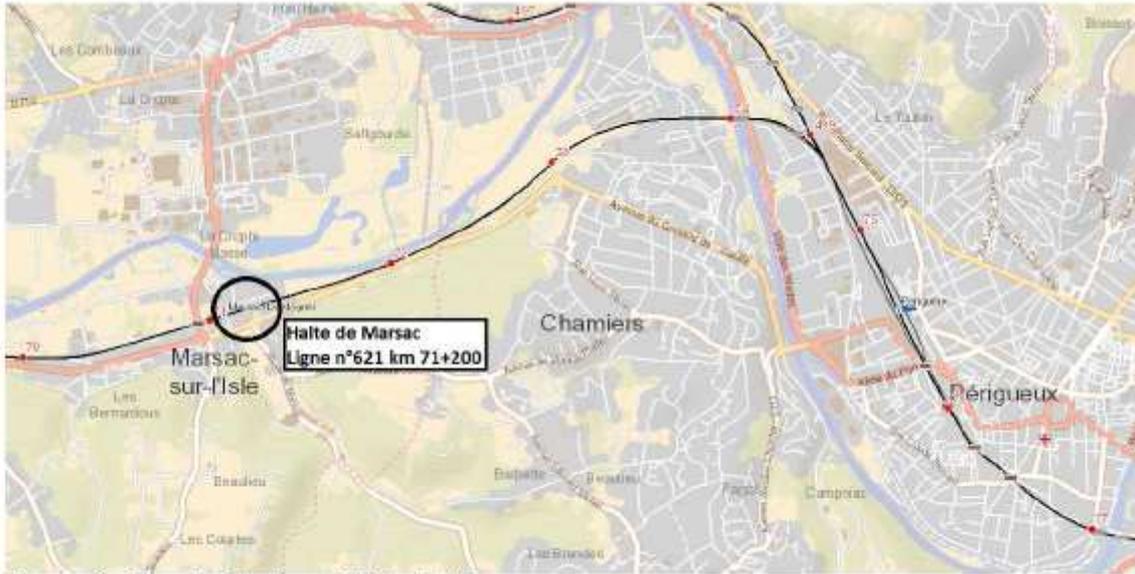


Figure 1 : Plan de situation – Halte de Marsac



Figure 1 – Plan de situation des travaux projetés au niveau de la gare de Marsac (distance par rapport à l'Eglise de St Saturnin)



Figure 2 : Vue d'ensemble - Halte de Marsac

2. Photos de la halte existante





Figure 3 : Halte de Marsac



Figure 4 : Côté voie 1 – Quai mitoyen aux habitations

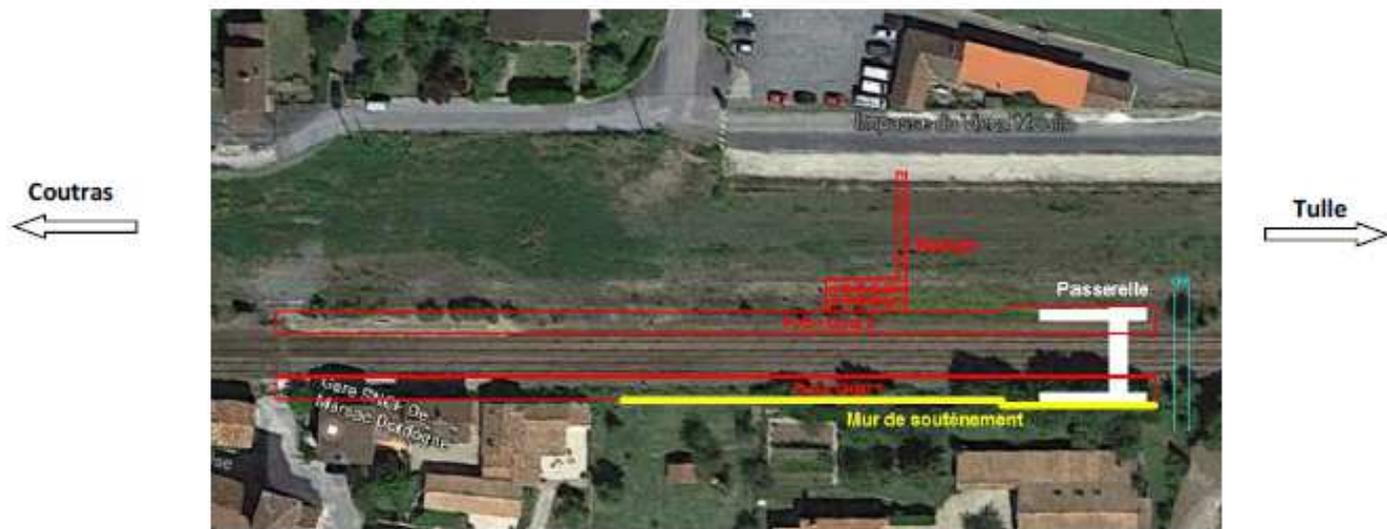


Figure 6 : Passage planchéié côté Coutras



Figure 5 : Côté voie 2 – Position du futur Quai 2 bordé par une parcelle non exploitée

3. Futurs aménagements



Position des futurs ouvrages sur fond de photo aérienne



Figure 10 : Dénivelé coté voie 1 – Futur mur de soutènement mitoyen

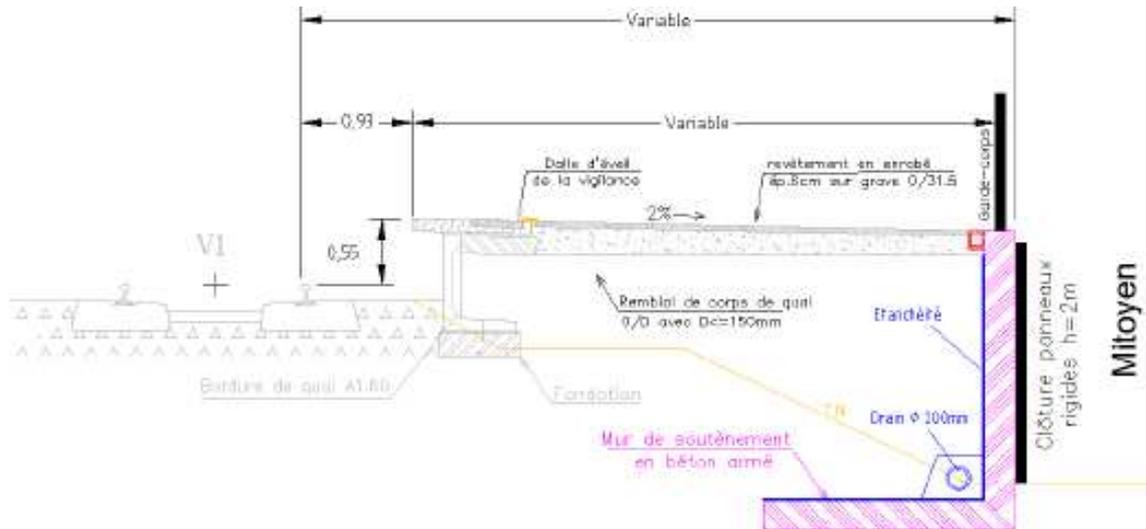


Schéma de principe - Coupe sur mur de soutènement en Béton armé - Vue vers Tulle

4. Projection de la passerelle piétonne



Les caractéristiques géométriques étudiées sont les suivantes :

Le tablier métallique :

- Hauteur libre : 5.80 m minimum (à confirmer) afin de prendre en compte une éventuelle future électrification de ligne ;
- Largeur : 2.50m entre main courantes ;
- Longueur approximative du tablier entre appuis : 13.50m.

Les escaliers métalliques :

- Largeur : 1.60m minimum entre mains courantes ;
- Un palier intermédiaire de longueur minimale : 1.40 m.

Les poteaux de la passerelle :
- En béton armé ou en métal.

Les gaines ascenseurs en béton armé permettant de supporter des ascenseurs avec les caractéristiques suivantes :

- Capacité de chaque ascenseur : 630 kg soit 8 personnes (à confirmer) ;
- Dimensions extérieures : 2.00m x 2.20m (à confirmer par le fournisseur des ascenseurs).

Schéma de principe : Quai 2

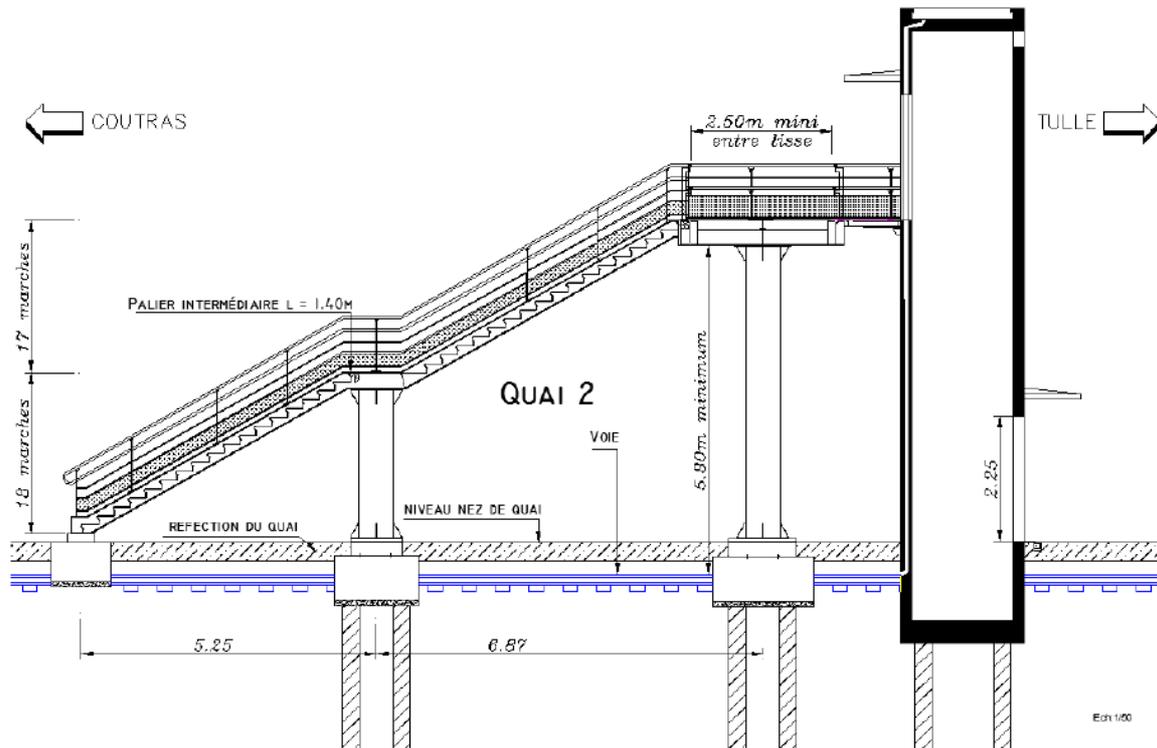


Schéma de principe : Quai 1

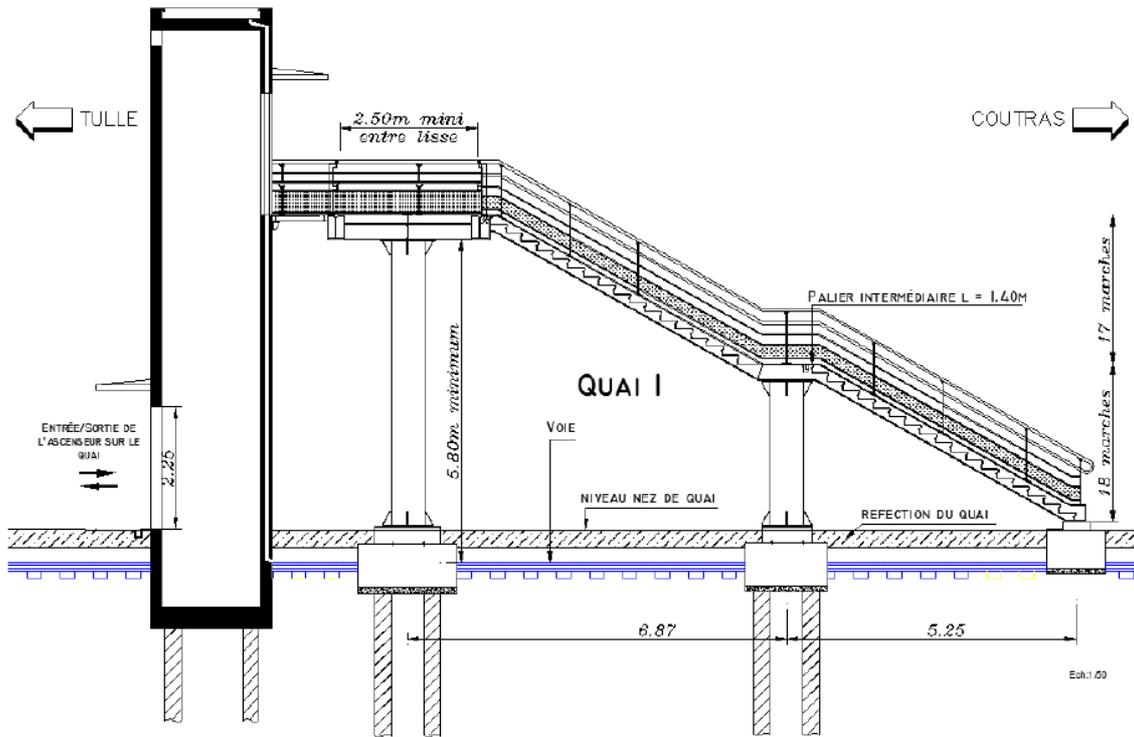
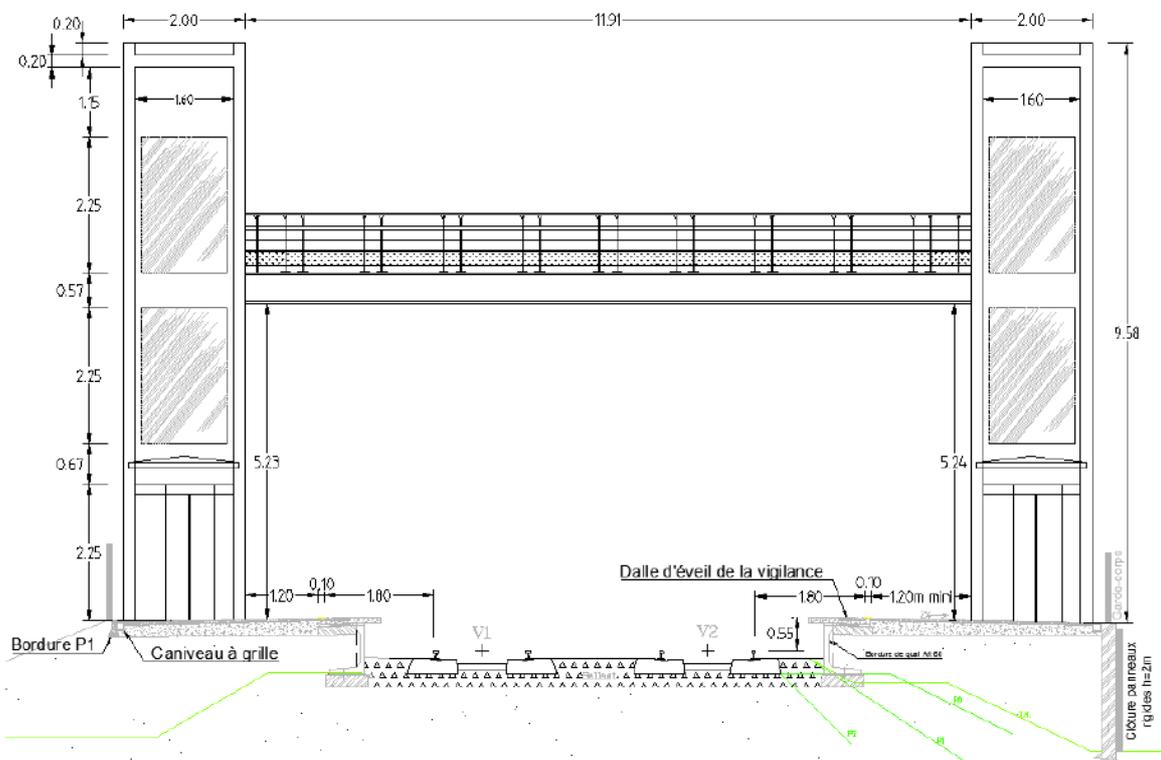


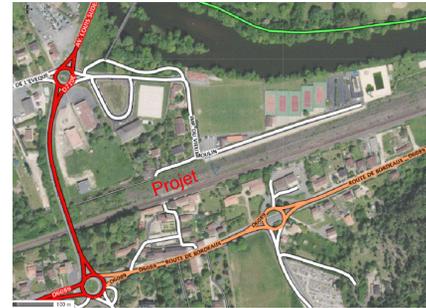
Schéma de principe : Vue en coupe



Plan suivant relevé sur le terrain et superposition à partir du Géoportail



Plan de masse



Vers rond-point D710E

Impasse du vieux moulin

Stade

Tennis

Parking

Habitations et entreprises

Impasse du vieux moulin

Acquisitions à prévoir

Impasse du vieux moulin

Zone en grave

Parcelle 188

Parcelle 189

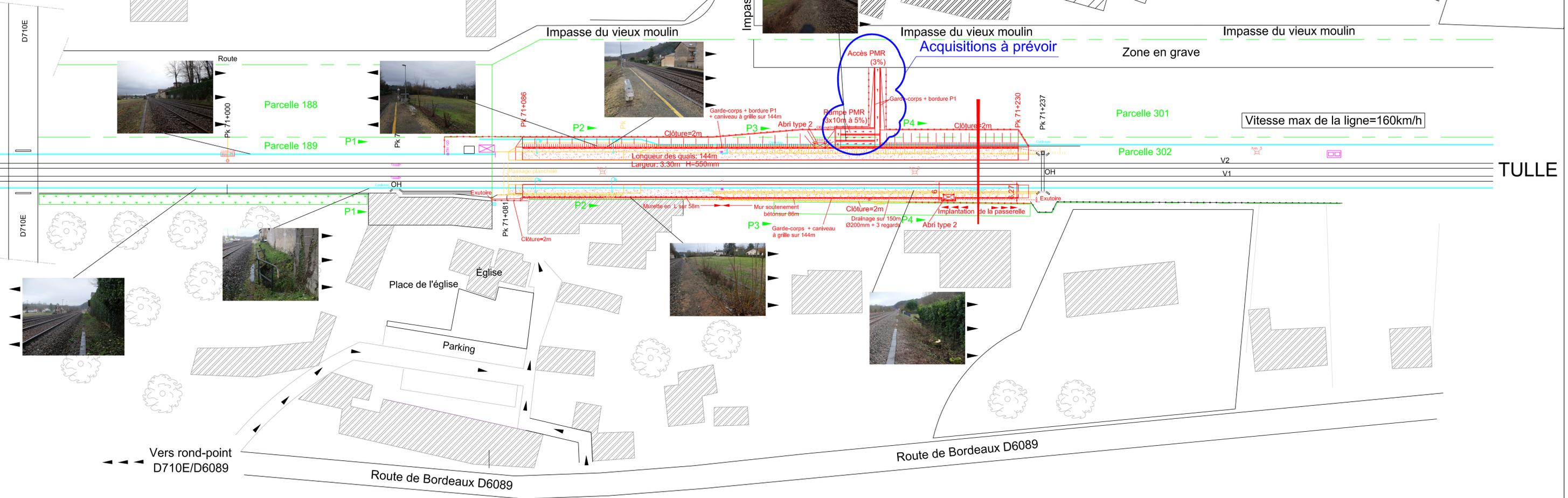
Parcelle 301

Parcelle 302

Vitesse max de la ligne=160km/h

COUTRAS

TULLE



Vers rond-point D710E/D6089

Route de Bordeaux D6089

Route de Bordeaux D6089

MOA/MOEG :	 RÉSEAU DIRECTION INGENIERIE & PROJETS SUD-OUEST POLE PILOTAGE ET PERFORMANCE 54 bis rue Amédée St Germain 33077 BORDEAUX CEDEX Tél : 02 47 15 56	MOEB :	 RÉSEAU INGENIERIE & PROJETS PRI DE BORDEAUX - PREG Groupe Etudes Génériques 54bis, rue Amédée St Germain 33077 BORDEAUX CEDEX Tél : 02 47 15 56
Représentant du Maître d'Ouvrage (DO ou DOP) :		Représentant du Maître d'œuvre Etudes :	
		L. HERAULT	

EP

LIGNE DE COUTRAS À TULLE

HALTE DE MARSAC

Km 71+081

Réouverture de la Halte de Marsac-sur-l'Isle

Ce document est la propriété de RFP et de la SNCF. L'utilisation de ce document est limitée au strict cadre du projet. Version originale. Toute modification à l'insu du maître d'œuvre dégage celui-ci de sa responsabilité. Reproduction et communication à des tiers interdites sans autorisation (Loi du 1er juillet 1992).

Plan d'ensemble



c		Établi par : / Visa	Vérifié par : / Visa
a		Bruno PHEASANS	Marc LASSALLE
nd	Création du plan à l'indice 0	19/05/2016	Validé par : / Visa
	Libellé	Date	Philippe PALLAURIE
	Fichier informatique Marsac.dwg	Coordonnées	Nettoyement
			Format
			Echelle
			1/500

PRI.BD.EG - 621.000.071/002.01